

### **Licence ELITE**

Coureurs élités déclarés des équipes de divisions nationales et les coureurs en ayant fait le choix de prendre une élite.

### **Licence OPEN 1**

Tout coureur ayant marqué 300 pts FFC et plus lors de la saison 2023  
Les coureurs élités 2023 ayant marqués moins de 300 pts

### **Licence OPEN 2**

Tout coureur ayant marqué entre 30 pts FFC et 299,99 pts lors de la saison 2023  
Les coureurs Open 1 en 2023 ayant marqués moins de 300 pts s'ils en font la demande.

### **Licence OPEN 3**

Tout coureur ayant marqué entre 5 pts FFC et moins de 30 pts lors de la saison 2023  
Les coureurs Open 2 en 2023 ayant marqués moins de 30 pts s'ils en font la demande.  
Les coureurs ayant marqués moins de 5 points sont classés Open 3 mais ils peuvent solliciter une licence Access.

### **Les coureurs U19 première année en 2024 (né en 2007)**

Ces coureurs seront classés en Open 3.

S'ils le souhaitent, ils pourront avoir une Open 2 ou une Open 1.

Les coureurs ayant marqué moins de 20 points pourront solliciter auprès du comité régional une licence Access. (ATTENTION les U19 Access ne peuvent pas participer aux courses nationales U19).

### **Les coureurs U19 deuxième année en 2024 (né en 2006)**

Les coureurs U19, classés en Open 1 (uniquement les Open 1) suite à la catégorisation, pourront s'ils le veulent, faire une demande pour redescendre en Open 2.

### **Licences ACCESS**

Les coureurs licenciés Access en 2023 sont classés dans les catégories open suivant le nombre de points marqués dans ses courses.

Pour les autres Access, ils retrouveront leurs catégories en 2024.

### **PRECISIONS :**

- Les coureurs montés d'une catégorie en 2023 sur la base des victoires ou des points ne pourront prétendre à une descente de catégorie en 2024. (sauf plus de 40 ans).
- Tout coureur peut faire une demande de descente de catégorie (maximum une catégorie à la fois) au Comité Régional via le document disponible sur le site Internet rubrique Administratif.
- Les deux périodes de demande de descente de catégorie vont du 1er novembre au 1 janvier et du 15 juin au 30 juin.